

**COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 03 FEVRIER 2022**

Le trois février deux mille vingt-deux à 18 heures 30, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués le vingt-huit janvier deux mille vingt-deux, se sont réunis à distance sous la présidence de Monsieur Stéphane MARTINELLI, Président.

Monsieur Frédéric ROUSSEL, 1er vice-président, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil d'agglomération : 103

Membres du Conseil d'agglomération en exercice : 102

**PRESENTS :75**

Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL, Anne-Marie NEDELEC, Jean-Marie WATREMETZ, Laurence MEUNIER, Christophe FISCHER, Michel MENET, Véronique NICKELS, Stéphane EMERAUX, Didier COGNON, Etienne MARASI, Michel ANDRE, Paul FOURNIE, Laurence AÏDAN, Thierry ALONSO, Pascal BABOUOT, Olivier BILLIARD, Damien BONHOMME, Khalid BOUSABATA, Gilles CASSERT, Olivier CHANTIER, Nabil CHAOUI, Joël CLEMENT, Thierry COLLOT, Sylvain COLLOT, Karine COLOMBO, Sylvie CORDIER, Lise COURTOIS, Pierre DELAITRE, Sylvain DEMAY, Olivier DORE, Audrey DUHOUX, Pierre ETIENNE, Thierry GASPAROVIC, Michèle GIANINO, Jessica GOULIN, Gérard GROSLAMBERT, Magali GUENY, Christophe GUYOT, Christine HENRY, Marie-Noëlle HUBERT, Jean Marie JODER, Didier JOLLY, Jean-Michel KONARSKI, Arnaud LAMOTTE, Isabelle LARDIN, Michèle LEMAIRE, Morgane LENGREND, Patrice LOGEROT, Nadine MARIVET, Stéphane MAUJEAN, Daniel MICHEL, Cyril MOUSSU, Marie-Christine MURGIDA, Frédéric MUTZ, Sophie NOEL, Dorcas NOU, Céline OGER, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Laurent PELLOUARD, Alexandre PERNET, Michelle PETTINI, Patrick PRODHON, Didier PRUDENT, André-Xavier RESLINGER, Sylvie ROUX, Catherine SFEIR-LAVIGNE, Marie-Christine SIMONNET, Anne STAFINIAC, Franck TROMPETTE, Guy URSCHER, Chantal VAUTHIERS, Patrick VIARD, Vincent VIGNERON, Jean-Paul FEVRE.

**EXCUSES :13**

Patrice VOIRIN, Francis HASSELBERGER, Céline BRASSEUR, Dominique COMBRAY, Michel COURAGEOT, Isabelle FENAUX-MILLOT, Hugues FISCHER, Stéphane FONTANESI, Claude GEORGES, Christine GUILLEMY, François GUYOT, Dominique LE GRAËT, Nicolas PIERRE, Bernard VIALLETTEL

**ABSENTS :14**

Monsieur Pascal BABLON, Monsieur Jean-Louis BENOIT, Monsieur Yves BERNARD, Monsieur Philippe BERTRAND, Monsieur Benjamin BIENFAIT, Monsieur Fabien CONTAL, Monsieur Jean-Paul DIEUDONNE, Monsieur Michel DRIOUT, Madame Hélène HALTZ, Monsieur Patrice HUMBLLOT, Madame Carine HURAU, Monsieur Michel PAULIN, Monsieur Jean-Luc RAILLARD, Monsieur Patrick TILLAND.

#### **PROCURATIONS :9**

Patrice VOIRIN à Chantal VAUTHIERS, Francis HASSELBERGER à Jean-Marie WATREMETZ, Michel COURAGEOT à Etienne MARASI, Isabelle FENAUX-MILLOT à Thierry ALONSO, Claude GEORGES à Frédéric ROUSSEL, Christine GUILLEMY à Paul FOURNIE, Dominique LE GRAËT à Marie-Christine SIMONNET, Nicolas PIERRE à Laurent PELLOUARD, Bernard VIALLETTEL à Christophe GUYOT.

Monsieur le Président ouvre la séance.

#### **2022/3 Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) 2021**

Après en avoir délibéré (Lise COURTOIS et Daniel MICHEL ne prennent pas part au vote), le conseil communautaire décide à raison de 79 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Thierry COLLOT, Sylvain DEMAY, Alexandre PERNET) :

- De fixer à 50% le taux de reversement de la DSC 2021 à la Ville de Chaumont soit 52 681 euros.

#### **2022/4 Attributions de compensation provisoires 2022**

Après en avoir délibéré (Olivier DORE et Daniel MICHEL ne prennent pas part au vote), le conseil communautaire décide à raison de 79 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Sylvain DEMAY, Isabelle LARDIN, Alexandre PERNET) :

- D'arrêter les montants des attributions de compensation provisoires pour les communes membres de la communauté d'agglomération de Chaumont au titre de l'année 2022 tel que présentés ci-dessus ;
- D'approuver les modalités de versement et de perception des attributions de compensation ;
- De mandater le Président pour notifier à chaque commune le montant des attributions de compensation provisoires 2022.

#### **2022/5 Demande de subvention - Aménagement d'un espace France services sur la commune de Nogent**

Après en avoir délibéré (Daniel MICHEL ne prend pas part au vote), le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette opération et à solliciter les cofinancements relatifs à ce dossier.

#### **2022/6 Palestra - Plan de financement définitif**

Après en avoir délibéré (Daniel MICHEL ne prend pas part au vote), le conseil communautaire décide à raison de 82 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Sylvain DEMAY, Alexandre PERNET) :

- D'approuver les modifications apportées au plan de financement du projet de création d'un centre aquatique, salle de sport et de spectacle (PALESTRA).

## **2022/7 Guide de l'Etudiant - mise en place de conventions de parrainage**

Après en avoir délibéré (Daniel MICHEL ne prend pas part au vote), le conseil communautaire décide à raison de 82 voix POUR et 1 CONTRE (Sylvain DEMAY) :

- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des financements extérieurs pour les deux prochaines éditions du guide de l'étudiant,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer les conventions de parrainage avec les partenaires publics et privés pour la réalisation des deux prochaines éditions du guide de l'étudiant conformément au projet de convention ci-annexé,

*\* Départ de Monsieur Daniel MICHEL*

## **2022/8 Approbation du principe de la délégation de service public portant sur le service de restauration collective scolaire et périscolaire de l'Agglomération de Chaumont**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à raison de 75 voix POUR et 3 voix CONTRE (Dominique COMBRAY, Sylvain DEMAY, Alexandre PERNET), et 5 ABSTENTIONS (Lise COURTOIS, Thierry GASPAROVIC, Jean-Marie JODER, Didier JOLLY, Dorcas NOU) :

- D'approuver le principe du recours à la délégation de service public pour le service de restauration collective scolaire et périscolaire de l'Agglomération de Chaumont ;
- D'approuver les principales caractéristiques de la délégation telles qu'elles figurent dans le présent rapport établi en application de l'article L. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;
- D'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre les mesures de publicité et de mise en concurrence conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du CGCT ainsi qu'aux articles du Code de la commande publique, ainsi que tous les actes de procédures nécessaires à la passation de la convention de délégation de service public ;
- D'autoriser Monsieur le Président à engager et signer tous les actes nécessaires pour le lancement de la procédure de délégation de service public, sous la forme d'un affermage, du service de restauration collective scolaire et périscolaire de l'Agglomération.

## **2022/9 Accueils collectifs de mineurs - Reprise en régie Nogent**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser le transfert de cette responsabilité,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer une convention avec la Ville de Nogent (propriétaire des locaux et un état des lieux du bâtiment Le Colombier),
- De créer un conseil des parents sur le centre en collaboration avec la Ville de Nogent,
- D'établir les tarifs identiques à ceux votés annuellement pour l'ensemble des accueils collectifs de l'Agglomération,

- D'intégrer cet accueil collectif de mineurs dans le cadre du PEDT de l'Agglomération de Chaumont

**2022/10 Engagement de l'agglomération de Chaumont dans le dispositif Accélérateur de Transitions via un contrat d'objectif territorial (COT) avec l'ADEME**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à raison de 81 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Sylvain DEMAY, Alexandre PERNET) :

- De valider l'engagement de l'agglomération de Chaumont dans cette démarche
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention, et tous documents afférents à cette opération

**2022/11 Tableau des postes**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à raison de 82 voix POUR et 1 ABSTENTION (Jean Marie JODER) :

- La transformation de 8 postes afin de permettre les recrutements dans le cadre des jurys en cours sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 (annexe 1) ;
- La transformation de 30 postes afin de permettre l'avancement de grade et la promotion interne des agents, en application des lignes directrices de gestion (annexe 2) pour un nombre total de 39 avancements, dans la mesure où 9 postes sont actuellement vacants sur les grades d'avancement ;
- D'autoriser Monsieur le Président à procéder au recrutement et à signer tout acte nécessaire.

Les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget primitif.

**2022/12 Compte rendu des actes passés par le Président**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte de cette décision.

Fait à Chaumont, le  
Le Président,

Stéphane MARTINELLI